





Grève et rassemblement au rectorat le jeudi 17 mars Compte rendu de la délégation.

Le jeudi 17 mars, une centaine d'enseignants se sont rassemblés devant le rectorat de Strasbourg.

La grève était massive (de 70% à 90% d'enseignants en grève) et soutenue par les parents d'élèves, au collège Twinger, au collège Sophie Germain, au collège François Truffaut de Strasbourg, au Lycée Marc Bloch de Bischheim, au Lycée Louis Armand de Mulhouse.

Des délégations d'enseignants du collège Rouget de l'Isle et du collège Leclerc de Schiltigheim, du collège Reber de Ste marie aux Mines, du collège Poincaré de Saverne, du collège Kléber d'Haguenau, du lycée Marie Curie et du lycée Rostand de Strasbourg, du lycée Heinrich et du lycée professionnel Xavier Nessel de Haguenau, du lycée professionnel Paul Emile Victor d'Obernai ont participé au rassemblement.

Des délégués de douze établissements, accompagnés des représentants syndicaux du SN-FO-LC, du SNETAA-FO du SE-UNSA, de SUD Education et du SNES, ont été reçus par le Secrétaire général du rectorat.

Les délégués des établissements ont présenté leurs revendications : annulation des suppressions de postes et d'heures, rétablissement des classes supprimées et des moyens correspondant dans les dotations, rétablissement de la "demie heure ZEP" supprimée pour les collèges ZEP, pas de classes regroupant plusieurs métiers dans les lycées professionnels.

Ils ont souligné que les moyens supprimés étaient nécessaires pour enseigner dans des conditions correctes et travailler à la réussite de leurs élèves, que ce soit dans les lycées, ou dans les collèges ZEP, où de nombreux élèves sont en difficulté. Ils ont alerté le secrétaire général sur la grave dégradation que la suppression de ces moyens entraînerait.

Le secrétaire général a justifié les suppressions de postes par les restrictions budgétaires dues au paiement de la dette, qui est devenu le premier poste du budget de l'Etat, devant l'Education Nationale. Selon lui, l'académie de Strasbourg rend des postes parce que sa croissance démographique est inférieure à 2%.

Aux revendications formulées, il a répondu que les suppressions de postes ne pouvaient plus être annulées, parce que le mouvement intra académique commençait le 18 mars, que des ouvertures de classes seraient possibles en fonction de l'évolution des effectifs ; lors de la "phase d'ajustement" du mois de juin et que le mélange de plusieurs métiers dans les classes de lycées professionnels ne serait pas abandonné. Enfin, la demie heure ZEP ne sera pas rétablie.

Plusieurs délégués ont exprimé leur colère ou leur écoeurement devant cette fin de non recevoir.

Pour discuter de la poursuite de l'action, les syndicats signataires appellent les enseignants des établissements du Bas-Rhin à participer à une

Assemblée départementale, le jeudi 24 mars à 17h30 Maison des syndicats 1 rue Sédillot 67000 Strasbourg, salle B